

Le Monde 28 mars 2024 (date de mise en ligne sur le Monde numérique)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/03/28/massacre-du-17-octobre-1961-l-assemblee-nationale-adopte-une-resolution-reclamant-une-journee-de-commemoration_6224617_823448.html

Cet article du Monde comporte une illustration représentant l'hémicycle avec la répartition des votes par groupes. Il n'a pas été possible de l'insérer ici. Il en ressort les résultats du vote suivants :

La proposition de résolution relative à la reconnaissance et la condamnation du massacre des Algériens du 17 octobre 1961 (art. 34-1 de la Constitution) : adoptée avec 85,90 % des suffrages

POUR (67)

CONTRE (11) ([Députés du rassemblement national](#))

ABSTENTIONS (4) ([Députés Les Républicains](#))

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (494)

Massacre du 17 octobre 1961 : l'Assemblée nationale adopte une résolution réclamant une journée de commémoration

Le texte de la députée écologiste des Hauts-de-Seine Sabrina Sebaihi a fait l'objet de fréquents échanges avec l'Elysée, alors que les questions mémorielles pèsent dans les relations entre la France et l'Algérie.

L'Assemblée nationale a voté jeudi 28 mars un texte demandant au gouvernement l'instauration d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 à Paris, au cours duquel entre une trentaine et plus de 200 manifestants algériens sont morts, selon les historiens. Soixante-sept députés ont voté pour et onze contre, issus des rangs du Rassemblement national.

La députée écologiste des Hauts-de-Seine Sabrina Sebaihi est à l'origine du texte, mais son écriture a fait l'objet de fréquents échanges avec l'Elysée, dans un contexte où les questions mémorielles pèsent toujours lourd dans les relations entre la France et l'Algérie.

La proposition de résolution portée par M^{me} Sebaihi et sa collègue Julie Delpech (Renaissance) réclame la « reconnaissance et la condamnation du massacre (...) commis sous l'autorité du préfet de police de l'époque, Maurice Papon », souligne l'exposé des motifs. Il

demande « *l'inscription d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 à l'agenda des journées officielles et cérémonies nationales* ».

Reconnaissance progressive d'une « *sanglante répression* »

Il y a soixante-trois ans, quelque 30 000 Algériens venus manifester pacifiquement à Paris avaient subi une violente répression des forces de police. Le bilan officiel de trois morts et d'une soixantaine de blessés est très en deçà des estimations des historiens, qui recensent « *au moins plusieurs dizaines* » de morts.

Emmanuel Macron avait amorcé cette reconnaissance en octobre 2021, en déclarant que « *les crimes commis le 17 octobre 1961 sous l'autorité de Maurice Papon sont inexcusables pour la République* ». Paris avait annoncé en décembre de la même année un accès élargi aux archives sur la guerre d'Algérie (1954-1962).

En 2012, le président, François Hollande, avait déjà rendu « *hommage aux victimes* » d'une « *sanglante répression* » qui s'était abattue sur ces hommes manifestant pour « *le droit à l'indépendance* ».

L'adoption du texte pourrait inciter l'Elysée à organiser une commémoration, insiste M^{me} Sebaihi, alors que le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, doit effectuer une visite d'Etat en France « *fin septembre-début octobre* », tel qu'annoncé par l'Elysée il y a quinze jours. Lors d'un entretien téléphonique, M. Macron et son homologue algérien s'étaient félicités, « *s'agissant des questions mémorielles, (...) des récentes avancées de la Commission mixte franco-algérienne d'historiens présidée par les professeurs Mohamed Lahcen Zeghidi et Benjamin Stora, qui se réunira de nouveau en avril* ».

Information publiée par l'Assemblée nationale

La proposition de résolution relative à la reconnaissance et la condamnation du massacre des Algériens du 17 octobre 1961 (art. 34-1 de la Constitution) : adoptée avec 85,90 % des suffrages

POUR (67)

CONTRE (11)

ABSTENTIONS (4)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (494)